



Bruxelles, 29 janvier 2016

## **KBC réagit à la décision du tribunal de Première Instance de Bruxelles dans le litige avec Investor Protection**

KBC prend acte de la décision du tribunal de Première Instance de Bruxelles qui donne partiellement tort à KBC Bank SA dans un procès engagé par Investor Protection, au nom de plusieurs clients, dans le cadre des produits d'investissement KBC 5/5/5.

KBC examinera en détail la décision du tribunal et décidera s'il y a lieu d'entamer d'autres démarches juridiques.